



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 06/10/2022
ID : 077-217701226-20221006-2022_470A-AR

ARRETE n° 2022 / 470 - A

DÉLÉGATION A UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE

LE MAIRE,

VU Les articles L.2122-18 et L.2122.32 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'empêchement du Maire et de tous les Adjointes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonctions en qualité d'Officier d'État Civil est accordée à Monsieur Foalem, Cédric YOUNBI NGAMO, membre du Conseil Municipal, pour célébrer le mariage de Monsieur RKIKI Khalid et Madame Sarah BENICH le vendredi 21 octobre 2022 à 15h30.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et remis au conseiller Municipal intéressé.

Fait à Combs-la-Ville, le 06 octobre 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

